



La Mairie:

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h -12h et 15h -17h, mardi : 9h -12h , fermé au public l'après-midi, mercredi: 9h -12h et 15h -17h Jeudi: 9h -12h, fermé au public l'après-midi, vendredi: 9h -12h et 15h -16h
Téléphone: 02 98 26 50 36, Fax: 02 98 26 55 72
Courriel: commune-stnic@wanadoo.fr, site internet: <http://www.saint-nic.fr>
Adresse postale: 12, rue du Ménez-Hom, 29550 Saint-Nic

Permanence du Maire: Sur rendez-vous du mardi au samedi de 9h30 à 11h30. Pour d'autres plages horaires, prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 02 98 26 50 36

Permanence des Adjoints: Sur rendez-vous uniquement

La Poste:

Heures d'ouverture:

Lundi au samedi: 9h15-11h40

Levée de la boîte:

Lundi au samedi: 12h00

Téléphone: 02 98 26 54 78

Adresse postale: 12, rue du Ménez-Hom, 29550 Saint-Nic

École:

Rue Saint Jean, 29550 Saint-Nic, téléphone: 02 98 26 51 45 , internet: www.ecole-saint-nic.ac-rennes.fr

La bibliothèque municipale:

Heures d'ouverture: mardi et vendredi de 16h30 à 18h et samedi de 10h à 12h

Accès: parking de l'école (au-dessus du restaurant scolaire), à l'arrière de la rue Saint-Jean, bourg de Saint-Nic.

Pour information, dates et périodicités des prochaines élections politiques à venir

Elections	A venir		Durée du mandat	Dernières élections
	Date	Année		
Régionales	1 ^{er} tour : 6 décembre 2 nd tour : 13 décembre	2015	6 ans	21 mars 2010
Présidentielle		2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives		2017	5 ans	10 et 17 juin 2012
Européennes		2019	5 ans	25 mai 2014
Municipales		2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales		2021	6 ans	22 et 29 mars 2015

Nouveau compteur électrique Linky et mise en garde de précaution

ERDF, entreprise de service public, a démarré le 1er décembre 2015 le déploiement du nouveau compteur communicant Linky : 35 millions de compteurs électriques vont être posés en France d'ici à 2021. En Finistère, Saint-Nic fait partie des premières communes concernées, ainsi 1040 compteurs seront remplacés par l'entreprise Atlan'tech avec une pose prévue entre août 2016 et janvier 2017. Sur le site internet de la commune, il est expliqué pourquoi ERDF change le compteur et les étapes de la pose entièrement gratuite. Attention, tout démarchage en parallèle de l'action pilotée par ERDF serait à considérer comme étant de nature potentiellement malveillante.

Rappel

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement administratif rattaché à la Mairie, a pour mission d'aider et de soutenir les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, résidant à Saint-Nic/Pentrez. Si vous vous trouvez face à des situations difficiles ou de détresse, le C.C.A.S. peut vous conseiller et vous orienter. Dans certains cas, il peut vous faire bénéficier d'un appui matériel et/ou d'une aide financière ponctuelle. Les membres du CCAS peuvent vous recevoir sur rendez-vous ou se déplacer à votre domicile. Contacter le secrétariat de la Mairie.

Etat civil année 2015

Naissances : PICHON Tino, GOALES Margot, BIDONDO Kaio, AUFFRET Shaïna, FLEURY Jade, CHAPPELIN

Lucy, FAUJOUR Lilwenn, HUIBAN Nolann. **Mariages** : KERFENDAL Hervé et LUTZ Frédérique, LE BERRE

Stéphane et GUILLOU Solène. **Décès** : QUITTANÇON Lucienne veuve MICHEL, BOSSENEC Jean Louis, LE MAD Jean-Pierre, LE MEUR Jeanne veuve GUILLOU, NEYSIUS Marcelle épouse DOYEN, LE BRIS Pierre, ANDRO Hervé, MÉNEZ Hervé, PELLINET Marie, GARCIA Pierre, LAVENANT Adolphe, MEROUR Maurice, SEZNEC Marie, LE DOARÉ Marie-Thérèse, KERSALÉ Ivan, PETON Jean, MORVAN Anne Marie, LE DROFF Louise veuve LE ROUX, LAROUR Marguerite veuve KERNEVEZ, KERVENNIC Jean-Pierre.

Pour plus de détails concernant l'Etat Civil 2015, consultez le site internet.

Directeur de la Publication : Jean-Yves Le Grand, Maire, Responsable de la Communication : Gérard Wagener, Conseiller délégué

Directeur de la Publication: Jean-Yves Le Grand, Maire, Responsable de la Communication: Gérard Wagener, Conseiller délégué



Le mot du maire

(Extraits de l'allocution prononcée le 10 janvier 2016 lors de la cérémonie des vœux à la population)

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, à un jour près, dans cette salle, nous respectons ensemble une minute de silence suite aux attentats de début janvier 2015, mi novembre 2015, nous nous retrouvions, avec les enfants de l'école, au centre bourg pour un hommage républicain aux victimes de nouveaux attentats...Puissions-nous ne pas revivre une telle année...

Bienvenue dans cette salle municipale de la commune de Saint-Nic et merci de vous être déplacés si nombreuses et si nombreux. Ma première pensée ira vers celles et ceux qui s'en sont allés ces derniers mois laissant peine et vide; d'autres n'ont pu se joindre à nous ce matin souffrant dans leur chair ou touchés par le handicap.

Les actes ignobles, les peines, les accidents de la vie ne peuvent que redonner de la valeur et du sens à cette cérémonie d'échange de vœux où l'optimisme est et restera le maître-mot.

Alors tous nos vœux de bonheur, de santé, de bien vivre ensemble pour cette année 2016. Et si le bonheur et la santé ne se décrètent pas ? on peut se poser la question pour le bonheur ?, le bien vivre ensemble ne dépend que de nous, que de nous...

Tous nos vœux, à vous toutes et tous ici présents, à celles et ceux qui n'ont pu être des nôtres ce matin, à vous artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, à vous bénévoles associatifs, élus municipaux, membres dévoués du CCAS, à vous personnel communal, à vous enseignants et encadrants de notre école communale, à vous collègues élus des communes de notre communauté de communes, à vous, anciens membres du conseil municipal de Saint-Nic à qui nous devons mémoire et reconnaissance, bienvenue également et tous nos vœux aux lauréats du concours des jardins fleuris 2015 qui vont se voir offrir dans quelques minutes leur récompense des mains vertes d'Annie Kerhascoet, sans oublier-pour la première fois...et pour cause- les membres du CMJ, 12 jeunes filles et garçons de 12 à 16 ans élus par leurs pairs début septembre 2015.

Merci à vous...

...Avant de rappeler quelques réalisations 2015 et les projets et 2016, si on pouvait retenir deux réalisations en matière d'investissement en 2015, je citerai l'acquisition du bâtiment « Guéguen » au bourg et l'aménagement du «Jardin des dunes» (ex terrain Le Meur) à Pentrez. Plus, et en rapport qualité-prix, c'est un excellent investissement la conception (faite LOCALEMENT), la réalisation et l'installation des panneaux «patrimoine» en front de mer. Sans oublier le premier «coup de pioche» sur le site du futur ex-rond point de Pentrez... Pour 2016, La finalisation du PLU, le début d'un vaste chantier sur la signalétique rue, lieux dits, lotissements..., dans les prochains jours, et sur 3 à 4 mois environ, les travaux d'extension du cimetière, la suite et la fin des « coups de pioche» sur l'ex-rond point: l'appel à consultation est en cours et il est prévu dans le cahier des charges des réunions de concertation avec les riverains et les habitants au sens large, autre vaste chantier qu'on souhaite voir commencer: le réseau d'eau...

...Et quelque chose qui me tient à cœur, se poser sans se voiler la face la question du devenir de notre bourg historique. Ne rien faire, mais que faire, avec qui, comment, est le pire scénario...

...Je ne voudrais pas terminer sans parler de notre COMCOM, celle du pays de Châteaulin et du Porzay. Notre conseil municipal, à l'unanimité, a considéré que l'extension de celle-ci avec la seule communauté du pays de Pleyben plus la commune de Saint-Ségal était peu ambitieuse. Nous souhaitons que le périmètre soit étendu à la COMCOM de l'aunle maritime voire intégrer le pays de Crozon. Et d'accord ou pas, ce n'est plus d'actualité, la loi NOTRE va nous imposer d'ici 2019/2020 d'autres prises de compétence communautaire et en particulier celle de l'eau et l'assainissement. Avancions mais sans perdre de vue que dans le sigle CCPCP il y a le mot « COMMUNAUTE » c'est à dire solidarité, équité...

Et enfin pour conclure, cette commune est la vôtre, ayons toutes et tous ensemble l'ambition qu'il y fasse bon vivre,

PASSEZ, PASSONS UNE BONNE ANNEE ,,,,,,ENSEMBLE

Retrouvez l'intégralité de l'allocution prononcée le 10 janvier 2016 lors de la cérémonie des vœux à la population sur le site Internet de la commune.

La vie à Saint-Nic

La rentrée scolaire

Mardi 1er septembre, 72 enfants étaient présents pour la rentrée des classes à l'école de Saint-Nic. Deux enfants, plus jeunes, rejoindront les bancs de l'école au cours du premier trimestre.

L'école compte 3 classes :

- la classe de cycle 1, composée des élèves de petite section, moyenne section et grande section, compte 23 enfants. Cette classe est prise en charge par un nouvel enseignant sur l'école : Briec Janeau,
 - la classe de cycle 2 composée des élèves de CP et CE1, et prise en charge par la directrice Marie Keravel, compte 18 enfants,
 - la classe de cycle 3, composée des élèves de CE2, CM1 et CM2, compte 31 enfants, et est prise en charge par Jérémie Bourdin,
- Les élèves de l'école mettent à jour toutes les semaines leur site internet, consultable à l'adresse : <http://www.ecole-saint-nic.ac-rennes.fr>

Horaires de classes:

C'est la mise en place de la semaine des 5 jours avec 3 heures de classe le mercredi matin. Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 16h30, mercredi de 9h00 à 12h00.

La pause méridienne a lieu tous les jours y compris mercredi de 12h00 à 13h30. Le repas, préparé par le cuisinier de l'école Michel Kervran, est servi dans la cantine de 12h à 12h50. Ce repas est suivi d'un temps de récréation sur la cour jusqu'à 13h30. Voir la rubrique dédiée sur le site internet pour les menus.

La garderie est ouverte depuis le lundi 1er septembre. Elle a pour but d'accueillir les enfants avant et après la classe, ainsi que le mercredi et pendant les petites vacances scolaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves). L'accueil des enfants est assuré par le personnel municipal: Françoise Nivinou, Nathalie Detandt et Morgane Gourmelen tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h35 et de 16h40 à 18h30, et tous les mercredis de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 18h30. La garderie est également ouverte pendant toutes les petites vacances scolaires du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Le règlement de la garderie est à consulter sur le site internet de la commune



Les Temps d'activité périscolaire (TAP) ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30. Une convention a été signée avec l'association polysonnance pour l'organisation des TAP.

Dès le mardi 2 septembre, les enfants de la GS au CM2 se sont inscrits pour les activités du premier cycle (jusqu'à Toussaint). Au choix : polyspace, superactman, Relaxe-toi, Imag'in, Zumba, Arts plastiques, Handball.

De gauche à droite,

Nathalie Detandt (animatrice), Françoise Nivinou (animatrice qui remplace Sandrine Penven) et Briec Janeau, Marie Keravel, Jérémie Bourdin (enseignants)

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), vers le chemin de la citoyenneté

Le samedi 12 septembre 2015 à la mairie de Saint-Nic s'est effectuée la mise en place du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Douze adolescents, élus la veille par le vote des jeunes des tranches d'âges concernées, vont s'impliquer concrètement et directement dans la vie de la commune en apportant leur vision et en projetant leurs attentes dans un dialogue avec les élus. Les thèmes seront ainsi ciblés et choisis par eux-mêmes, les jeunes décideront pour les jeunes, et le conseil municipal accompagnera leur progression vers la réalisation de leurs projets autant que nécessaire.

Les heureux élus (par ordre alphabétique): Berger Lucie, Berger Mathilde, Cetnarowski Sébastien, Dupont Yuna, Nicolas Malwen, Nicolas Yannis, Philippe Maëgven, Prijac Bleuenn, Prijac Lizaïg, Tauziet Angel, Valat Eléonore, Valat Thibault.



Avec la présence sur la photo, de Jean-Yves Le Grand (Maire), de Marie-Pierre Berger, (Adjointe affaires scolaires, jeunesse, affaires sociales).

Ça s'est passé à Saint-Nic

Repas des anciens



Comme chaque année, la Municipalité de Saint-Nic invite les aînés de plus de 67 ans et leur conjoint(e) à partager un déjeuner dans la commune. Ce repas des anciens est un temps fort de la CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) et les élus ont accueilli 70 personnes ce dimanche 4 octobre. Cette manifestation participe à l'entretien et au maintien de la cohésion sociale entre les personnes d'une même génération et au-delà entre les générations en soulignant l'importance de la relation et du dialogue entre les individus.

Jean-Yves Le Grand dans son discours d'accueil a remercié les anciens de leur présence et les membres du CCAS pour leur action et leur dévouement. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux "une arrivée au club pour ceux qui ont eu 20 ans en 68" et a salué, avec une pensée émue les amis absents. Quelques informations communales ont été fournies, sur les projets réalisés, en cours ou à venir de nature à améliorer, entre autres, le cadre de vie où l'intégration de certaines tranches d'âges comme la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes.

Un repas de qualité et des chanteurs émérites ont apporté, avec réussite, la note festive et de convivialité à cet événement. A l'année prochaine !

Remerciements aux associations



Le 12 septembre le Maire de Saint-Nic et les élus ont convié autour d'un sympathique buffet les présidents et membres des associations ayant participé à l'opération "Saint-Nic en fête" du 13 juillet dernier.

Jean-Yves Le Grand a souligné le caractère innovant de cette manifestation dont le but était d'offrir aux habitants et estivants des animations avant le feu d'artifice. Pour cela un appel avait été lancé aux associations de la commune qui ont répondu avec intérêt permettant ainsi le franc succès de cette initiative.

Quoi de neuf ?

Bibliothèque Municipale

A compter du 29 septembre 2015, outre tous les divers ouvrages habituels, il sera mis à la disposition des adhérents à la bibliothèque une centaine de CD musicaux de tous genres et pour tous âges, (classique, techno, variétés françaises et étrangères,...)



+



Rappel

Pour préserver la tranquillité de tous, les activités dites « bruyantes », telles que travaux de bricolage, de jardinage, soirées à l'extérieur, excès d'abolements... sont réglementées.

L'arrêté préfectoral n°96-3000 du 22 décembre 1996, relatif à la lutte contre le bruit est consultable en mairie.

L'utilisation des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, perceuses... peut se faire uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.